



## NOUVEAUX PRODUITS PHYTO-SANITAIRES CULTURES ORNEMENTALES EN SERRE

Le **PRISTINE WG** est un fongicide homologué pour le contrôle du blanc.

Le **FLOREL** est un régulateur de croissance qui favorise la ramification des plantes ornementales en pots dans les serres.

Maintenant, reprenons plus en détail chacune de ces nouvelles homologations.

### Le fongicide **PRISTINE WG**

Le PRISTINE WG est un mélange de boscalide et de pyraclostrobine dont les groupes de résistance sont respectivement 7 et 11. Ce fongicide de la compagnie BASF est un produit systémique local.

PRISTINE WG est homologué pour les plantes à massif (annuelles) contre le blanc (*Erysiphe cichoracearum* et *E. polygoni*). Ce fongicide inhibe la germination des spores, la croissance du mycelium et la sporulation du champignon sur la surface foliaire. Lors de la pulvérisation, une couverture uniforme des plants assure une meilleure efficacité.

Le taux d'application est de 73,5 à 120 g dans 100 L d'eau. Il faut débiter les applications avant le développement de la maladie et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 10 jours. Employer l'intervalle le plus court et/ou la dose la plus élevée lorsque la pression de la maladie est forte.

La prudence est de mise lors de l'application du fongicide PRISTINE WG sur les impatiens et les pétunias lors de la floraison, puisqu'une décoloration des fleurs peut se produire.

### Le régulateur de croissance **FLOREL**

Le FLOREL, dont l'éthéphon est la matière active, est produit par la compagnie Bayer.

Un traitement foliaire de FLOREL augmente la ramification des tiges latérales de nombreuses plantes ornementales cultivées en pots dans les serres telles que le bégonia, le chrysanthème, le fuchsia, le géranium, l'ipomée, le lantana, l'impatiens de Nouvelle-Guinée, le poinsettia et la pervenche.

Afin de minimiser le risque de phytotoxicité, ne pas utiliser le FLOREL sur des espèces de plantes ornementales non spécifiées sur l'étiquette sans avoir bien testé ses effets sur un échantillon de population en le comparant à un échantillon de population non traité de ces mêmes espèces. De plus, parce que certains cultivars d'une même espèce peuvent répondre différemment au FLOREL, il est important de bien tester un échantillon de chaque nouveau cultivar avant de l'utiliser en production commerciale.

Lorsque appliqué sur les plantes, FLOREL pénètre la plante et se transforme en éthylène, une hormone naturelle des plantes. La production d'éthylène à l'intérieur de la plante est stimulée par le stress. Pour cette raison, il est important que les plantes traitées ne soient pas en état de stress dû à la sécheresse, aux hautes températures, aux maladies ou autres stress environnementaux. Traiter des plantes en état de stress peut causer de sévères blessures comme une défoliation ou des brûlures du feuillage.

## Taux d'application

Impatiens de Nouvelle-Guinée : mélanger 104 ml de FLOREL dans 100 L d'eau (250 ppm) et appliquer pour mouiller complètement le feuillage, mais pas jusqu'au point de ruissellement.

Bégonias, chrysanthème (espèces vivaces), fuchsia, géranium, ipomée, lantana, poinsettia, verveine et pervenche : mélanger 208 ml de FLOREL dans 100 L d'eau (500 ppm) et appliquer pour mouiller complètement le feuillage, mais pas jusqu'au point de ruissellement. Utiliser la faible dose de FLOREL (104 ml/L) sous des conditions de faible luminosité et sur des variétés compactes.

Le pH de la bouillie doit être ajusté à 5,5.

## Période d'application

### *Plantes en finition*

Appliquer FLOREL de 14 à 21 jours après la transplantation de boutures enracinées. Réappliquer tous les 10 à 14 jours avec un maximum de 4 applications. Afin d'éviter un retard de floraison et obtenir un développement optimum du feuillage, cesser les applications 6 à 8 semaines avant les ventes ou la date désirée du plein épanouissement des fleurs.

### *Plantes-mères*

Consultez l'étiquette.

Pour connaître les **autres produits homologués récemment** dans les cultures maraîchères et ornementales, consultez les bulletins d'information suivants :

Influence WP dans les légumes de serre :  
<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b19cs10.pdf>

Nouvelles homologations dans les légumes de serre :  
<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b18cs10.pdf>

Nouvelles homologations pour les légumes et les plantes ornementales de serre :  
<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b08cs10.pdf>



## IMPORTANT

Ce bulletin d'information présente des renseignements généraux sur les nouveaux produits. L'utilisateur doit lire attentivement l'étiquette des produits pour être bien au fait de toutes les conditions à respecter. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

### Texte rédigé par :

Michel Senécal, agronome, M.Sc., Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, MAPAQ

### En collaboration avec :

Alain Cécyre, agronome, Plant-Prod Québec, Laval

ANDRÉ CARRIER, agronome  
Avertisseur – légumes de serre  
Direction régionale de la Chaudière-Appalaches  
MAPAQ  
675, route Cameron – bureau 100  
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7  
Téléphone : 418 386-8121, poste 223  
Télécopieur : 418 386-8345  
Courriel : [Andre.Carrier@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Andre.Carrier@mapaq.gouv.qc.ca)

MICHEL SENÉCAL, agronome  
Avertisseur – floriculture en serre  
Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière  
secteur Laval, MAPAQ  
1700, boulevard Laval – 5<sup>e</sup> étage – bureau 500  
Laval (Québec) H7S 2J2  
Téléphone : 450 972-3044, poste 23  
Télécopieur : 450 972-3019  
Courriel : [Michel.Senecal@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Michel.Senecal@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*  
*Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 20 – cultures en serres – 18 novembre 2010*

